

## ***Le télétravail pour répondre efficacement à l'enclavement territorial et aux enjeux écologiques***

### **Démarche de développement local : un réseau départemental de télécentres - CG Cantal (Auvergne)**

Un **télécentre** est un espace de travail hébergeant des télétravailleurs salariés ou indépendants. Ces derniers y trouvent au minimum un bureau équipé du matériel informatique et de téléphonie nécessaire à leur activité. Le télécentre peut être situé dans un local ayant une autre vocation comme une Maison de Services, une pépinière d'entreprise,... Il peut servir de lieu de travail permanent ou occasionnel pour des télétravailleurs habitant à proximité et dont l'entreprise est éloignée, de bureaux de passage pour des télétravailleurs nomades, fréquemment en déplacement, de lieux de rencontre pour les télétravailleurs indépendants exerçant à domicile à proximité et désireux de rompre leur isolement (conférences, partage d'expériences, etc.).

#### - Les objectifs poursuivis,

A travers ce projet, le Département souhaite poursuivre la **promotion de l'utilisation des NTIC** en permettant notamment aux travailleurs cantaliens qui le souhaitent mais surtout aux demandeurs d'emplois de devenir des télétravailleurs. Le second objectif est de **permettre l'installation** dans le Cantal de **nouvelles populations** en diminuant la contrainte de l'enclavement territorial et de la carence d'emploi.

Les enjeux essentiels de l'intervention sont les suivants :

- Faire du télétravail un facteur d'égalité des chances et de développement économique.
- Contribuer au développement des zones rurales par les TIC appliquées au monde du travail.
- Favoriser la croissance et l'attractivité du département en proposant de nouvelles méthodes de travail.
- Préserver l'environnement en équilibrant les flux migratoires entre zones urbaines et zones rurales.
- Renforcer l'attractivité du territoire.

#### - L'action réalisée,

En 2006, le Conseil Général a été retenu pour l'appel à projets lancé par la DIACT sur l'implantation de télécentres. Depuis 2008, le Département s'appuie sur des prestations d'ingénierie confiées à un prestataire extérieur pour l'animation, la formation, l'accompagnement, l'analyse, le conseil...

La spécificité du projet est qu'il propose un véritable réseau de **7 télécentres** avec chacun ses spécificités et une animation du réseau et des télétravailleurs : Aurillac : **accueil des créateurs d'entreprise et des télé salariés** - Allanche : **agriculture et télétravail** - Chaudes Aigues : **télétravail et santé** - Montmurat : **accueil télétravailleurs étrangers/plateforme de logiciels libres** - Murat : **formation initiale au télétravail** - Saint Flour : **accompagnement des télétravailleurs nomades/place de marché des télétravailleurs** - Ydes : **télémedecine et télétravail**.

Cette initiative repose sur un réel partenariat entre différentes entités publiques : les EPCI ou communes sont les relais locaux qui mettent à disposition un local adapté, se chargent de son fonctionnement, et de l'accueil des télétravailleurs. Ils contribuent au recensement des attentes et des besoins auprès de la population locale. Dans un souci d'efficacité, une étroite collaboration s'effectue aussi avec des partenaires publics ou privés tels que le Pôle Emploi, la MSA, la Mission Locale, les associations.... Le CG a pour sa part financé la partie investissement et l'animation du réseau, il assure la prospection externe (via le Réseau National des Télécentres et Cantal Expansion Economique) et anime le dispositif en développant des outils Internet fédérateurs (facebook, wiki...).

#### - Les résultats à venir,

A terme, ce dispositif permettra de créer de l'emploi dans le Cantal de façon pérenne et notamment pour des publics cibles souvent confrontés jusqu'à lors à des difficultés de recrutement (personnes isolées géographiquement, souffrant d'un handicap ou souhaitant bénéficier d'une modularité du temps de travail). En parallèle, il apporte une réponse concrète aux problématiques actuelles en termes de développement durable via les TIC (transport urbain, environnement, immobilier, ...).

La mise en œuvre du plan de communication visant à promouvoir l'outil qu'est le réseau est en cours.

#### - Cette action est remarquable car elle relève d'une double innovation :

- Innovation sur la création d'un réseau départemental : le premier département en France à avoir créé un réseau de plusieurs télécentres. Sur une vingtaine de télécentres labellisés par la DIACT, 7 sont cantaliens.
- par un partenariat fort entre les différents acteurs publics ou privés.

Le projet est de promouvoir le Cantal comme département axé sur le télétravail afin d'attirer de nouveaux actifs pour des raisons évidentes : qualité de vie et donc productivité, coût des locaux, coût de la main d'œuvre.

**Contact** : Conseil Général du Cantal - **Fabien MIEDZIANOWSKI**, Directeur des Affaires Juridiques, d'Appui aux Collectivités, de la Prospective et des Systèmes d'Information - Tél. : **04 71 46 22 02**